

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ABONNEMENTS ET VENTES AU NUMERO

APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

Applicables à compter du 31 mars 2018

Article 1 Objet et champ d'application

1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « **Conditions Générales de Vente** ») s'appliquent à toute Commande (telle que définie à l'Article 4 ci-dessous) adressée à la société BUSINESS IMMO, une société par actions simplifiée au capital de 49.238 euros, dont le siège social est situé 24 rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 399 301 806, dont le président est Jean-François Grazi et dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR18399301860 (ci-après « **BUSINESS IMMO** »), par des clients professionnels (ci-après les « **Clients** ») concernant les abonnements et les ventes au numéro listé(s) au point 6 ci-dessous (ci-après les « **Produits** »), sauf accord spécifique préalable à la Commande convenu par écrit entre BUSINESS IMMO et le Client.
2. Il est renvoyé aux Mentions Légales du site internet de BUSINESS IMMO en tant que de besoin.
3. **LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE NE S'APPLIQUENT PAS AUX PERSONNES PHYSIQUES AGISSANT A DES FINS QUI N'ENTRENT PAS DANS LE CADRE DE LEUR ACTIVITE COMMERCIALE, INDUSTRIELLE, ARTISANALE, LIBERALE OU AGRICOLE (CONSOMMATEURS).**
4. Toute Commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux Conditions Générales de Vente, qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de BUSINESS IMMO.
5. BUSINESS IMMO édite périodiquement :
 - Le magazine « *Business Immo* » (dix (10) numéros par an) ;
 - Les Hors-Séries (habituellement deux (2) numéros par an) ;
- La revue « *Etudes Foncières* » (quatre (4) numéros par an) ;
- La revue « *In Interiors* » (quatre (4) numéros par an)
6. BUSINESS IMMO propose diverses offres de vente :
 - Ventes au numéro pour :
 - le magazine « *Business Immo* » (en versions papier et digitale) et/ou,
 - le Hors-Série (en version papier) et/ou,
 - les archives (en version électronique) et/ou,
 - la revue « *Etudes Foncières* » (en version papier) et/ou,
 - la revue « *In Interiors* » (en version papier).
 - Une formule d'abonnement dite « *Premium* » comprenant :
 - les magazines « *Business Immo* » (en versions papier et digitale) et,
 - les Hors-Séries (en versions papier et digitale) et,
 - la revue « *Etudes Foncières* » (en versions papier et digitale) et,
 - la revue « *In Interiors* » (en versions papier et digitale) et,
 - un accès à toutes les rubriques du site internet de BUSINESS IMMO accessible à l'adresse www.businessimmo.com (archives, transactions, annuaire, études, etc.) et,
 - des avantages : des remises de quinze pourcent (15 %) sur les formations, les conférences et la location de fichiers (remises valable pour une (1) personne par abonnement), l'envoi des dépêches quinze (15) minutes avant les non-abonnés, l'accès illimité au site internet « Business Immo Europe » accessible à l'adresse www.businessimmo.eu.
 - Une formule d'abonnement dite « *Digitale* » comprenant :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ABONNEMENTS ET VENTES AU NUMERO

APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

Applicables à compter du 31 mars 2018

- les magazines « *Business Immo* » (en version digitale uniquement) et,
 - un accès à toutes les rubriques du site internet accessible à l'adresse www.businessimmo.com (archives à l'exception des articles « *Business Immo Premium* », transactions, annuaire, études, etc.).
- Une formule d'abonnement dite « *Etudes Foncières* » comprenant :
- les revues « *Etudes Foncières* » (en version papier uniquement) et,
 - un magazine « *Business Immo* » spécial Territoires (en version papier uniquement).
- Une formule d'abonnement dite « *Business Immo Europe* » comprenant :
- un accès illimité au site internet Business Immo Europe accessible à l'adresse www.businessimmo.eu, et
 - un accès à la rubrique Annuaire.
7. Les Produits en version papier sont uniquement livrés aux Clients établis en France et/ou dans un Etat membre de l'Union européenne.

Article 2 Durée des abonnements

8. Sauf indication contraire spécifiée dans l'offre, un abonnement est conclu pour une période initiale de douze (12) mois à compter de la date de validation par BUSINESS IMMO de la Commande.
9. À l'issue de cette période initiale, l'abonnement se renouvellera tacitement par périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation par BUSINESS IMMO ou le Client notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard deux (2) mois avant l'échéance de la période initiale ou de chaque période de renouvellement.

Article 3 Tarifs

10. Les tarifs appliqués par BUSINESS IMMO pour les ventes de Produits (les « **Tarifs** ») figurent dans le tableau ci-dessous.
11. Les Tarifs sont libellés en euros (€) et calculés hors taxes (HT). Par voie de conséquence, les Tarifs seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la Commande.
12. Les frais de transport ou de routage sont gratuits pour toute Commande.
13. BUSINESS IMMO pourra modifier les Tarifs à tout moment. Cependant, BUSINESS IMMO s'engage à facturer les Produits commandés aux Tarifs prévus dans les Conditions Générales de Vente en vigueur à la date de la Commande.

PRODUITS	TARIFS
Le magazine « <i>Business Immo</i> » (version papier) au numéro	47,99 € HT soit 50,63 € TTC
Le magazine « <i>Business Immo</i> » (version digitale) au numéro	28,40 € HT soit 29 € TTC
Le Hors-Série (version papier) au numéro	84,36 € HT soit 89 € TTC
La revue « <i>Etudes Foncières</i> » (version papier) au numéro	31,28 € HT soit 33 € TTC
La revue « <i>In Interiors</i> » (version papier) au numéro	33,18 € HT soit 35 € TTC
Pack de dix (10) archives	39,99 € HT soit 40,83 € TTC
Pack de vingt (20) archives	69,99 € HT soit 71,46 € TTC
Abonnement formule <i>Premium</i>	1.800 € HT soit 1837,80 € TTC

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ABONNEMENTS ET VENTES AU NUMERO

APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

Applicables à compter du 31 mars 2018

Abonnement formule <i>Digitale</i>	1.180 € HT soit 1204,78 € TTC
Abonnement formule <i>Etudes</i> <i>Foncières</i>	125,12 € HT soit 127,75 € TTC
Abonnement formule <i>Business Immo Europe</i>	490 € HT soit 500,29 € TTC

Article 4 Commande et Confirmation de Commande

14. Par « **Commande** », il faut entendre tout ordre du Client à BUSINESS IMMO, portant sur un ou plusieurs Produit(s), effectué :
- via la boutique virtuelle disponible sur le site internet de BUSINESS IMMO ;
 - par courriel à l'adresse suivante : *abos@businessimmo.fr* ;
 - par courrier à l'adresse suivante :
BUSINESS IMMO,
A l'attention de Madame Eve Montanari
24 Rue du Sentier
75002 Paris
 - par l'envoi d'un bon de commande par courriel ou courrier.

La Commande sera accompagnée le cas échéant du paiement de l'acompte éventuellement prévu au bon de commande.

15. Une Commande effectuée par courriel ou courrier doit comprendre :
- une description claire de son objet, conformément à l'offre présentée par BUSINESS IMMO ;
 - l'identité du Client et de la personne autorisée par le Client à passer la Commande, ainsi que la qualité de cette dernière ;
 - les informations nécessaires à la facturation du Client ;
 - l'adresse électronique du Client ;
 - le cas échéant, l'adresse postale précise de livraison.

16. La Commande effectuée par courriel ou courrier ne sera acceptée par BUSINESS IMMO qu'à compter de la date d'envoi par cette dernière au Client, par courriel à l'adresse indiquée par ce dernier lors de la Commande, d'une confirmation de commande (la « **Confirmation de Commande** »).

17. Dès la date de réception de la Commande par BUSINESS IMMO, cette Commande présentera un caractère irrévocable pour le Client, sauf acceptation écrite contraire de BUSINESS IMMO.

18. Il est expressément dérogé aux dispositions des 1° à 5° de l'article 1127-1 et de l'article 1127-2 du Code civil, conformément aux termes de l'article 1127-3 du même Code.

19. BUSINESS IMMO se réserve le droit de refuser toute Commande en cas d'indisponibilité du Produit concerné, ou dans le cas où un Client effectuerait une nouvelle Commande sans avoir procédé au paiement d'une ou plusieurs Commandes précédentes dont le terme est échu.

L'absence de Confirmation de Commande dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception de la Commande par BUSINESS IMMO vaudra refus de la Commande.

20. Hors cas de refus cités au point 19 ci-dessus, en cas de Commande effectuée *via* la boutique virtuelle, la Confirmation de Commande sera transmise sans délai au Client par courriel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ABONNEMENTS ET VENTES AU NUMERO

APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

Applicables à compter du 31 mars 2018

Article 5 Livraison des Produits

A) Livraison des Produits en version papier

21. Pour les Commandes incluant la livraison d'un ou plusieurs Produit(s) en version papier, le délai de livraison en France métropolitaine est en moyenne, compte tenu des délais d'acheminement, de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de la Confirmation de Commande par BUSINESS IMMO.
22. Pour toute livraison à destination d'un territoire de l'Union Européenne hors France métropolitaine, le Client devra contacter BUSINESS IMMO pour connaître le délai de livraison.
23. Ces délais ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le délai indicatif prévu dans la Confirmation de Commande prévaudra.
24. La livraison sera considérée comme effective à compter de la date de première présentation des Produits à l'adresse indiquée par le Client dans la Commande.
25. Le défaut de réception des Produits par le Client ne libérera pas le Client de son obligation de payer le prix des Produits ainsi que les éventuels frais supplémentaires, en ce compris les frais de livraison et de stockage.
26. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, à défaut de réserve envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à BUSINESS IMMO dans un délai de trois (3) jours, hors jours fériés, à compter de la date de réception des Produits par le Client, le Client ne pourra plus effectuer aucune réclamation auprès de BUSINESS IMMO, qui ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage lié au transport ou à la livraison.
27. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou

anomalies constatés. Le Client devra laisser à BUSINESS IMMO toute facilité pour procéder à la constatation de ces éventuels vices et anomalies et pour y porter remède.

28. Tout retour de Produit devra faire l'objet d'un accord formel entre BUSINESS IMMO et le Client.
29. En cas de vice apparent ou de non-conformité des Produits livrés, dûment constaté par BUSINESS IMMO, le Client pourra obtenir le remplacement gratuit des Produits.

B) Livraison des Produits en version digitale et accès aux sites internet

30. BUSINESS IMMO communiquera au Client par courriel, à l'adresse indiquée par ce dernier lors de la Commande, les identifiants lui permettant d'accéder au contenu des sites internet et aux Produits en version digitale, au plus tard quarante-huit (48) heures ouvrées à compter de la Confirmation de Commande.
31. La livraison sera considérée comme effective à compter de l'envoi du courriel susmentionné.

Article 6 Évolution significative ou suppression des Produits et/ou services dans le cadre d'un abonnement

32. En cas d'évolution significative ou de suppression de l'un ou de plusieurs Produit(s) faisant l'objet d'un abonnement, BUSINESS IMMO en informera le Client.
33. Le Client informera BUSINESS IMMO de sa volonté de migrer l'abonnement vers le nouveau Produit ou le cas échéant le Produit le plus proche dans une thématique similaire, ou de résilier le contrat et ce, dans un délai de dix (10) jours à compter de l'information donnée par BUSINESS IMMO.
34. A défaut de réponse du Client dans ce délai, BUSINESS IMMO procédera d'office au

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ABONNEMENTS ET VENTES AU NUMERO
APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS
Applicables à compter du 31 mars 2018

remplacement du Produit par le nouveau Produit ou le cas échéant par le Produit le plus proche dans une thématique similaire.

Article 7 Modalités de paiement

35. En cas de Commande effectuée *via* la boutique virtuelle de BUSINESS IMMO, le paiement sera effectué immédiatement en ligne par le Client, par carte bancaire.

Les cartes bancaires acceptées sont les suivantes : Carte Bleue, Visa, MasterCard.

BUSINESS IMMO fait appel à un prestataire de paiement en ligne pour offrir au Client un service de paiement sécurisé.

La carte bancaire sera débitée dès la validation de la Commande par le Client.

36. En cas de Commande effectuée par courriel ou courrier, la facture de BUSINESS IMMO sera adressée au Client concomitamment à la Confirmation de Commande.
37. Les factures sont payables à réception, par chèque bancaire ou virement aux coordonnées indiquées sur la facture.
38. Tout retard de paiement entraînera automatiquement le droit pour BUSINESS IMMO d'exiger du Client :

- le paiement de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt légal, majoré de dix (10) points, et sur le solde des sommes dues à compter de la date d'échéance du paiement, exigibles de plein droit sans qu'un quelconque appel ou une quelconque mise en demeure préalable ne soient nécessaires ;
- le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce montant, BUSINESS IMMO pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

39. Tout retard de paiement entraînera :
- l'absence de traitement par BUSINESS IMMO des Commandes adressées par le Client ;
 - la possibilité pour BUSINESS IMMO de faire usage de sa faculté de résiliation conformément à l'article « *Résiliation* » ci-dessous ;
 - la possibilité pour BUSINESS IMMO de suspendre l'accès du Client à toutes les bases et applications mobiles.

Article 8 Résiliation

40. En cas de retard de paiement du Client, dix (10) jours après mise en demeure restée infructueuse, BUSINESS IMMO pourra résilier le contrat à sa seule discrétion, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts qui pourraient lui être dus.

41. Par ailleurs, BUSINESS IMMO se réserve le droit d'interrompre et de résilier un abonnement sans préavis ni indemnité dans les cas suivants :

- la violation par le Client ou l'un de ses utilisateurs autorisés des droits concédés au titre de l'abonnement ;
- un usage d'un site internet de BUSINESS IMMO par le Client ou l'un de ses utilisateurs autorisés pouvant porter préjudice à un tiers ou qui serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou constituant un acte de piratage ou une tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau.

Article 9 Limitation de responsabilité

42. **SOUS RESERVE DE TOUTE DISPOSITION LEGALE D'ORDRE PUBLIC, BUSINESS IMMO NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE RESPONSABLE :**

- DES PREJUDICES INDIRECTS SUBIS PAR LE CLIENT, TELS QUE DES PERTES COMMERCIALES (Y COMPRIS TOUTES PERTES DE PROFITS, DE BENEFICES, TOUT MANQUE A GAGNER OU D'ECONOMIES ESPEREES, TOUTE PERTE DE CLIENTELE) ;

- D'UN EMPECHEMENT OU D'UNE LIMITATION LORS DE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ABONNEMENTS ET VENTES AU NUMERO
APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS
Applicables à compter du 31 mars 2018

L'EXECUTION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN RAISON D'UN CAS DE FORCE MAJEURE ;

- l'exécution du contrat auquel le Client est partie pour les autres finalités.

- ET, PLUS GENERALEMENT, DU FAIT DU CLIENT, D'UN UTILISATEUR OU D'UN TIERS.

48. Le Client dispose du droit de retirer son consentement à tout moment.

Article 10 Données Personnelles

Un lien de désinscription sera présent dans les newsletters et courriels marketing envoyés par BUSINESS IMMO au Client.

43. BUSINESS IMMO est amenée à collecter et à traiter certaines données à caractère personnel du Client ou de ses représentants personnes physiques (les « **Données Personnelles** »).

49. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de ses Données Personnelles, de limitation ou d'opposition à leur traitement, du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses Données après son décès et du droit à la portabilité de ses Données Personnelles.

44. BUSINESS IMMO, responsable du traitement des Données Personnelles, assure au Client une collecte et un traitement de ses Données Personnelles dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 et la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016) (la « **Loi Informatique et Libertés** ») et, à compter du 25 mai 2018, du Règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (le « **Règlement** »).

50. Le Client exerce ses droits :
- par courriel à l'adresse suivante : *abos@businessimmo.fr* ;
- par voie postale à l'adresse suivante :
BUSINESS IMMO,
A l'attention de Madame Eve Montanari
24 Rue du Sentier
75002 Paris

45. Les Données Personnelles sont recueillies *via* la Commande, par l'inscription du Client sur les sites de BUSINESS IMMO et du fait de l'interactivité établie entre le Client et le site internet de BUSINESS IMMO.

51. Le Client a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

46. Le Client est invité à consulter les Mentions Légales des sites internet de BUSINESS IMMO, auxquelles il est renvoyé pour un exposé plus détaillé des conditions de collecte et de traitement des Données Personnelles.

52. Les Données Personnelles traitées sont les suivantes :
- civilité, nom et prénom du Client ou de son représentant personne physique ;
- pseudonyme et mot de passe ;
- adresse postale du Client si le Client est une personne physique ;
- adresse électronique du Client, si le Client est une personne physique, ou de son représentant personne physique ;
- numéro de téléphone du Client si le Client est une personne physique ;
- informations de facturation permettant d'identifier une personne physique ;
- adresse IP permettant d'identifier une personne physique ;

47. Les traitements susvisés ont pour fondements :
- le consentement du Client concernant l'utilisation de cookies pour certaines finalités et l'utilisation des Données Personnelles à des fins de prospection commerciale (il est renvoyé sur ces points aux Mentions Légales des sites internet de BUSINESS IMMO);

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ABONNEMENTS ET VENTES AU NUMERO

APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

Applicables à compter du 31 mars 2018

- données bancaires permettant d'identifier une personne physique ;
- données de connexion et de navigation et données enregistrées dans les cookies permettant d'identifier une personne physique.

53. Les finalités du traitement des Données Personnelles sont les suivantes :

- contact et information ;
- livraison ;
- facturation ;
- gestion de la clientèle ;
- prospection par courriel.

54. Les destinataires des Données Personnelles (hors sous-traitants, listés au point 56 ci-dessous) sont les services de BUSINESS IMMO amenés à utiliser ces données : service commercial, service marketing, service comptabilité.

55. Les opérations réalisées sur les Données Personnelles sont les suivantes :

- collecte ;
- consultation ;
- enregistrement ;
- organisation ;
- structuration ;
- conservation.

La durée de conservation des Données Personnelles est limitée à la durée des relations contractuelles entre BUSINESS IMMO et le Client, sous réserve du respect des dispositions légales applicables ; cependant, les Données Personnelles pourront être conservées à des fins de prospection commerciale au maximum pendant trois (3) ans à compter de la fin des relations contractuelles entre BUSINESS IMMO et le Client.

56. BUSINESS IMMO a recours à des sous-traitants situés dans les territoires suivants et pour les finalités suivantes, ce dont le Client reconnaît être informé :

- pour le routage : la société RICCOBONO, une société par actions simplifiée au capital

de 546 802 euros, dont le siège social est situé 115 Chemin des Valettes, 83490 Le Muy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fréjus sous le numéro 602 850 125 ;

- pour l'emailing : la société MAILJET, une société par actions simplifiée au capital de 69.277,45 euros, dont le siège social est situé 13-13 bis rue de l'Aubrac, 75012 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 524 536 992 ;

- pour la gestion des abonnements : la société TBS BLUE ACAPULCO, société responsabilité limitée à associé unique au capital de 36.000 euros, dont le siège social est situé 4 bis rue de la Pyramide, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 344 681 770 ;

- pour le paiement en ligne : la société VERIFONE SYSTEMS FRANCE SAS, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 4.255.500 euros, dont le siège social est situé 43 avenue de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 380 248 609.

BUSINESS IMMO informera le Client de toute modification dans la liste des sous-traitants. BUSINESS IMMO s'assure que le ou les sous-traitant(s) qu'elle emploie présentent eux-mêmes des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la Loi Informatique et Libertés et du Règlement.

57. Les Données Personnelles ne seront pas transférées à des fins de traitement, d'hébergement ou d'octroi d'un accès à distance, sans l'accord écrit et préalable du Client, en dehors des pays de l'Union Européenne et des pays reconnus par la Commission Européenne comme des pays

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ABONNEMENTS ET VENTES AU NUMERO

APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

Applicables à compter du 31 mars 2018

assurant une protection adéquate à la date du transfert en question.

58. Le site internet de BUSINESS IMMO est déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le numéro 1048317.
59. BUSINESS IMMO s'engage à garantir l'existence de niveaux de protection adéquats conformément aux exigences légales et réglementaires applicables. Toutefois, aucun mécanisme n'offrant une sécurité absolue, une part de risque subsiste lorsque Internet est utilisé pour transmettre des Données Personnelles.
60. BUSINESS IMMO notifiera à la CNIL et/ou à la personne concernée, dans les conditions prévues par le Règlement, les éventuelles violations de Données visées par le Règlement.

Article 11 Intégralité / Intégrité

61. Les relations entre BUSINESS IMMO et le Client sont régies par les présentes Conditions Générales de Vente et la Confirmation de Commande.
62. En cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales de Vente et tout autre document portant sur un même objet, BUSINESS IMMO et le Client conviennent expressément que les Conditions Générales de Vente s'appliqueront en priorité, sauf indication contraire présente dans les Conditions Générales de Vente.
63. La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des Conditions Générales de Vente n'emportera pas la nullité ou l'inapplicabilité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

Article 12 Modification des Conditions Générales de Vente

64. BUSINESS IMMO pourra modifier les Conditions Générales de Vente à tout moment.
65. Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur à la date de la Commande.
66. Les Conditions Générales de Vente sont consultables sur le site internet de BUSINESS IMMO accessible à l'adresse www.businessimmo.com.
67. Le Client est invité à imprimer sans délai et conserver une copie de la version des Conditions Générales de Vente qui lui est applicable pour ses archives.

Article 13 Réclamations

68. Toutes réclamations doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante :

*BUSINESS IMMO,
A l'attention de Madame Eve Montanari
24 Rue du Sentier
75002 Paris*

Article 14 Loi applicable et attribution de compétence

69. **LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS.**
70. **AVANT TOUTE ACTION JUDICIAIRE, BUSINESS IMMO ET LE CLIENT CHERCHERONT, DE BONNE FOI, A REGLER A L'AMIABLE LEURS DIFFERENDS RELATIFS A LA VALIDITE, L'ACCEPTATION, L'EXECUTION, ET/OU L'INTERPRETATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE. BUSINESS IMMO ET LE CLIENT DEVRONT SE REUNIR AFIN DE CONFRONTER LEURS POINTS DE VUE ET EFFECTUER TOUTES CONSTATATIONS UTILES POUR LEUR PERMETTRE DE TROUVER UNE SOLUTION AU DIFFEREND QUI LES OPPOSE.**

BUSINESS IMMO ET LE CLIENT S'EFFORCERONT DE TROUVER UN ACCORD AMIABLE DANS UN DELAI DE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ABONNEMENTS ET VENTES AU NUMERO
APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS
Applicables à compter du 31 mars 2018

TRENTE (30) JOURS A COMPTER DE LA NOTIFICATION
PAR L'UN D'EUX DE LA NECESSITE D'UN ACCORD
AMIABLE, PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC
DEMANDE D'AVIS DE RECEPTION.

71. DANS L'HYPOTHESE OU UNE SOLUTION AMIABLE
N'AURAIT PAS ETE TROUVEE DANS CE DELAI, SEULES
LES JURIDICTIONS DE PARIS SERONT COMPETENTES
POUR CONNAITRE DE TOUT LITIGE ENTRE LES
BUSINESS IMMO ET LE CLIENT, Y COMPRIS EN CAS DE
PLURALITE DE DEFENDEURS, D'APPEL EN GARANTIE,
ET/OU DE DEMANDE INCIDENTE OU PROCEDURE
D'URGENCE.